DISTRICT

Barème des Prestations

HONORAIRES DE VENTE - *à la charge du vendeur, sauf convention contraire*

Local à usage d'habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 300 000 €	8%
De 300 001 € à 600 000 €	7%
De 600 001 € à 900 000 €	6%
Au-delà de 900 000 €	5%

Local à usage commercial

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Location pure	12 % de la première période triennale du loyer
Cession	12 % du montant de la cession du bail
Murs de boutique	Se référer à la transaction

Parking

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 60 000 €	Forfait de 6 000 €
Au-delà de 60 000 €	10%

HONORAIRES DE LOCATION - *Plafonnement en zone très tendue (Paris)*

	HONORAIRES TTC
Visites, gestion du dossier, rédaction - à la charge du bailleur	12 €/ m^2
État des lieux d'entrée, état des lieux de sortie - à la charge du bailleur	3 €/ m^2
Rédaction de bail simple, renouvellement de contrat* - à partager par moitié entre bailleur et locataire	500 €

** Si modification / rédaction d'un nouveau contrat à la demande du locataire, honoraires à la charge exclusive du locataire*

Bail résidence principale *(régi par la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989)**

	HONORAIRES TTC
Bailleur	8,5% du loyer annuel, charges comprises
Locataire	Plafonnement

Bail habitation secondaire / société *(exclu du champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)***

	HONORAIRES TTC
À répartir entre bailleur et locataire	18% du loyer annuel charges comprises

Parking

	HONORAIRES TTC
Forfait bailleur	500 €
Forfait locataire	500 €

HONORAIRES DE GESTION

	HONORAIRES TTC
Gestion locative	5,5% HT du montant du loyer

** En application du décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire et entrant en vigueur à partir du 15 Septembre 2014.*
*** Exclu du champ d'application du décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires.*